
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du jeudi 22 juin 2017
<u>Présents :</u> 8	L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoqué le dix-neuf juin deux-mille dix-sept , s'est réuni sous la présidence de Sylvère NIVELAIS
<u>Votants:</u> 12	<u>Sont présents:</u> Pascal NEEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Didier DEMBLANS, Sylvère NIVELAIS, Véronique TRESSSENS, Magali JULIA, Jean-Marie RIEUNIER, Marie-Christine GELIS
	<u>Représentés:</u> Marie-Hélène HAMELLE, Christophe CARRIERE, Jacques PATTE, Patricia RAYNAUD
	<u>Excuses:</u> Mickaël THUILLEZ, Michèle NOUVELLON
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Pascal NEEL

Le compte-rendu précédent a été approuvé. Désignation d'un secrétaire de séance.

Objet: Ecole - avis sur les tarifs périscolaires - 2017_13

Monsieur le Président rappelle les différents tarifs mis en place précédemment :

A- GARDERIE

- . 2014/2015 : 50€/1 enfant/trimestre et 40€ de plus à partir du 2^{ème} enfant + 6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait),
- . 2015/2016 : 50€/1 enfant/trimestre et 40 de plus à partir du 2^{ème} enfant + 6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait),
- . 2016/2017: 52€/1 enfant/trimestre et 42€ de plus à partir du 2^{ème} enfant + 6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait).

M. Jean-Marie RIEUNIER demande quels sont les tarifs de garderie des communes voisines? M. le Vice-Président et Mme Marie-Claire De MONTLEAU répondent qu'il est difficile de comparer les tarifs dans la mesure où il s'agit de services parfois très différent (accueil en ALAE, CLAE, en fonction des quotients familiaux ou non,...). Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les tarifs de la garderie compte tenu des évolutions envisagées du service mais aussi les incertitudes dans les délais de mise en oeuvre (compétence communauté d'agglomération).

B- CANTINE

- . 2014/2015 : 2.70€/repas/enfant et 4.30€/repas/adulte,
- . 2015/2016 : 3.20€/repas/enfant et 5€/repas/adulte,
- . 2016/2017: 3.30€/repas/enfant et 5.30€/repas/adulte,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- **DONNE POUR AVIS** les tarifs périscolaires 2017/2018 tels que suivants

. Cantine : 3.40€/repas/enfant et 5.40€/repas/adulte.

Pour les élèves bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) indiquant la fourniture d'un panier repas, il est précisé que les parents doivent fournir l'intégralité du repas (pain compris). Dans ce cadre, l'encadrement du repas ne sera pas comptabilisé,

- . Garderie : 52€/1 enfant/trimestre et 42€ de plus à partir du 2^{ème} enfant +6.50€/jour/garderie occasionnelle (à concurrence du montant du forfait),
- . gratuité des NAP,

- PROPOSE de reconduire les tarifs d'ALSH soit:
 - . tranche 1 (Quotient Familial -500): 5€,
 - . tranche 2 (QF entre 500 et 699): 5.88€,
 - . tranche 3 (QF entre 700 et 899): 6.93€,
 - . tranche 4 (QF entre 900 et 1099): 8.16€,
 - . tranche 5 (QF 1100 et +): 9.60€,
- DIT que la présente délibération sera transmise pour avis à Gaillac-Graulhet agglomération, décisionnaire en matière scolaire depuis le 1er janvier 2017.

Il est également rappelé que les parents, dont les enfants prennent la navette scolaire, doivent faire une inscription aux transports scolaires auprès de la FEDERTEEP. Une participation de 80€ leur est demandée. Il est précisé que ce tarif ne représente pas le coût réel du transport de leur enfant. Pour chaque élève prenant le bus, sa commune de résidence verse 160€ et jusqu'à 956€ pour la participation du Département .

Objet: Affectation 2016 au budget 2017 - 2017_14

Vu la nomenclature M14,
Vu le compte administratif et les restes à réaliser 2016,
Vu la délibération 2017-07 portant affectation des résultats 2016 au budget 2017,

Monsieur le Président expose au Conseil la nécessité de rectifier l'affectation des résultats 2016 au budget 2017 pour prendre en compte les restes à réaliser Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 tel que suivant :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	147 979.35
Affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement	65 990.13
Affecté à la couverture des restes à réaliser 2016	55 600
Total à affecter en section d'investissement	121 590.13
Solde disponible à reporter en section de fonctionnement	26 389.22

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation des résultats tel qu'énoncés ci-dessus, soit 121 590.13€ à l'article 1068 (apurement du déficit - recettes investissement) et le solde 26 389.22€ en recettes de fonctionnement - R002,
- DIT que la présente délibération ANNULE et REMPLACE la délibération 2017-07.

Objet: Décision modificative n°1 - 2017_15

Vu la nomenclature M14,
Vu le budget 2017,

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour la régularisation notamment des restes à réaliser 2016, compte tenu de l'affectation rectifiée des résultats 2016.

Dépenses d'investissement:

2183-programme 60: 2051,
2181-programme 62: -2051,

Recettes d'investissement:

021: -41 000,
1068: +55 600,
13141-programme 59: -14600,

Dépenses de fonctionnement:

023: -41 000

Recettes de fonctionnement:

R002: -55600
74741: +14600.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Questions diverses:

Engagement de la démarche "0 phyto": M. Pascal NÉEL et M. Jean-Marie RIEUNIER présentent la démarche, qui pourrait être mise en oeuvre avec le soutien de Gaillac-Graulhet agglomération. Les deux communes de Parisot et de Peyrole se portent volontaires pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques à réaliser avec les services de l'agglomération. Le diagnostic sera réalisé gratuitement.

Ecole:

M. le Président propose au Conseil de donner un avis favorable à la mise à disposition des locaux de l'école de Parisot (salle de garderie, cour, toilettes) pour l'accueil de enfants dans l'attente du bus pour le centre de loisirs de La Courbe au mois de juillet, comme les années précédentes. Le Conseil est favorable à cette mise à disposition temporaire.

Il est rappelé que la fête de l'école aura lieu le 24/06/2017 à l'école de Peyrole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.